



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 25 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du Conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No 45/2023 - Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF)

Membres : **Mme Marina Parashkevova (1^{er} membre) – Entente pranginoise**
Mme Chantal Lauper – Entente pranginoise
Mme Margaux Bucciol – Alliance libérale de Prangins
Mme Ursula André – Alliance libérale de Prangins
M. Franck Eloi – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers